



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

REPUBLIQUE FRANCAISE

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
25	29	29

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 JUILLET 2026 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Ludovic JEAN

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Aurélie GROSSO, David MANDINE, Nathalie JEAN, Alix DIOP, Yaya BOUKHECHAM, Charlotte VADEBLE, Jean-François MASCARO, Pierre DENIZET, Florence LECOCQ, Maria PENHARD, Hugo LEGENDRE, Patrick URAS, Delphine TOMAS, Cyril MERLIN, Laure WALLET, Solange GHAOUI, Ludovic JEAN, Quentin TILLARD, Valérie BONNET, Florence LENOBLE, Waren BOUKHECHAM, Maria RAT, Jean-Philippe PROST, Bruno PERILLO.

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Philippe VANHALST à Jean-Pierre SERRUS, Claire SCHAAF à Charlotte VADEBLE, Alain VERON à Alix DIOP, Lydie MILAD à David MANDINE

Conseillers Municipaux absents : /

Délibération N° 26/84 –

OBJET : PARTICIPATION AU PLAN DE MOBILISATION DES COMMUNES POUR LE CLIMAT LANCE PAR LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Rapporteur : Jean-François MASCARO

Dans le cadre de la mise en place de son Plan climat air énergie métropolitain (PCAEM), la Métropole a proposé à ses communes membres d'intégrer son réseau d'échange et de partage de bonnes pratiques afin de favoriser la mise en place de politiques de développement durable et d'adaptation au changement climatique.

Ce réseau permettra notamment de favoriser la transmission d'informations (réunions, diagnostics,...) et la remontée des initiatives et contraintes éventuelles afin de mieux cibler les priorités et choisir les moyens et méthodes les plus pertinentes.

Vu la présentation du dispositif élaborée par la Métropole,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la participation de la commune au plan de mobilisation des communes pour le climat.

APPROUVE l'intégration de la commune au réseau des communes engagées pour le climat.

CHARGE le maire, ou son représentant, de signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

REÇU EN PREFECTURE

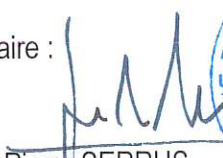
1e 20/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20260709-DEL IB_26_84

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Le Maire :


Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission

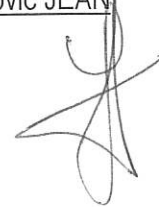
En Sous-Préfecture le : 20/07/26

Et de la publication ou notification le : 20/07/26



Le Secrétaire de séance :

Ludovic JEAN



REÇU EN PREFECTURE

le 20/07/2026

Application agréée E-legalite.com